



NATIONS UNIES
CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL
COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

Vingt-huitième réunion du Comité d'experts

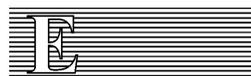
*Réunion du Comité d'experts de la deuxième réunion
annuelle conjointe de la Conférence des ministres de
l'économie et des finances de l'UA et de la Conférence des
ministres africains des finances, de la planification et du
développement économique de la CEA*

*Le Caire (Égypte)
2-5 juin 2009*



COMMISSION DE L'UNION AFRICAINE

Quatrième réunion du Comité d'experts



*Distr.: GÉNÉRALE
E/ECA/COE/28/9
AU/CAMEF/EXP/9(IV)
Date: 15 mai 2009*

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

Changements climatiques et développement: rapport d'activités

Résumé

1. Le présent rapport fait le point, à l'intention de la Réunion annuelle conjointe de 2009 de la Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'Union africaine (UA) et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique (CEA), des activités menées depuis la Conférence de 2008 par la Commission de l'UA et la CEA pour mettre en oeuvre du Programme d'information climatique pour le développement en Afrique (Clim-Dev Afrique).
2. D'importants progrès ont été réalisés depuis l'adoption de ClimDev et l'établissement de son Centre africain des politiques relatives au climat (CAPC) et du Fonds spécial pour le Programme Clim-Dev Afrique (FSCD). De nombreuses activités ont aussi été menées en vue de préparer la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques qui doit se tenir en 2009 à Copenhague. Le CAPC, organe politique de Clim-Dev Afrique, et son organe de financement, le FSCD, ont été mis en place avec un financement initial du Département du développement international du Royaume-Uni (DFID). Le CAPC a commencé à recruter du personnel, à louer des locaux à usage de bureaux, à créer un site Web et à recenser les institutions compétentes.
3. Le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), la CUA et la CEA ont par ailleurs mené plusieurs activités en vue d'aider les négociateurs africains à mettre au point une position de négociation commune à l'Afrique pour la Conférence de Copenhague.
4. Les pays africains doivent mieux faire connaître les enjeux et les questions clés faisant l'objet des négociations en vue d'élaborer une position commune. Ils doivent en outre intégrer les questions ayant trait aux changements climatiques dans les processus de la prise de décision au niveau national.
5. L'Afrique devrait continuer de militer en faveur d'une réforme des mécanismes de gouvernance régissant le financement de l'adaptation aux changements climatiques. Dans le même temps, les pays africains devraient s'employer activement à remplir les critères d'utilisation des fonds publics tels que ceux énoncés dans le cadre d'allocation des ressources du Fonds pour l'environnement mondial (FEM).
6. Les pays devraient mettre en place des capacités institutionnelles, techniques et en matière de gestion et adopter des mesures d'incitation pour faciliter l'accès au marché des droits d'émission de carbone.

Rapport d'activités sur Clim-Dev Afrique et son Centre africain des politiques relatives au climat

1. Introduction

7. À sa huitième session ordinaire, en 2007, l'Union africaine a approuvé le «Plan d'action pour l'Afrique» d'avril 2006, et engagé les États membres et les communautés économiques régionales, en collaboration avec le secteur privé, la société civile et les partenaires de développement, à intégrer les questions relatives aux changements climatiques dans les stratégies de développement aux niveaux national et régional. Elle a prié la Commission de l'Union africaine et la Banque africaine de développement d'élaborer et de mettre en oeuvre le Plan d'action sur les changements climatiques et le développement en Afrique et de lui faire rapport deux fois par an.

8. À sa quarantième session, tenue à Addis-Abeba les 2 et 3 avril 2007, la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement de la CEA a appuyé la décision de l'Union africaine en priant la CEA, en partenariat avec la CUA et la BAD et en collaboration avec les organismes africains et internationaux compétents, de prendre les mesures voulues pour établir et mettre en oeuvre ClimDev Afrique, et de lui faire rapport sur les progrès accomplis à chacune de ses sessions.

9. La première Réunion annuelle conjointe de la Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'UA et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la CEA, tenue à Addis-Abeba du 31 mars au 2 avril 2008, s'est aussi penchée sur les questions de changement climatique, prenant acte de l'état d'avancement de ClimDev. Les ministres se sont félicités de la création du CAPC, dont l'objectif est de donner des orientations aux pays membres sur les politiques à suivre, et ont engagé la CEA à faire le nécessaire pour qu'il devienne rapidement opérationnel. Ils ont aussi prié la CEA de prendre les mesures voulues pour mettre en oeuvre ClimDev Afrique par le biais des institutions nationales, sous-régionales et régionales compétentes.

10. À sa douzième session, tenue à Johannesburg du 10 au 12 juin 2008, la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement (CMAE), a marqué son adhésion à la mise en place de ClimDev Afrique, et prié la CUA, la CEA et la BAD d'élaborer dans les meilleurs délais le document relatif au programme sur le climat et le développement en Afrique et de le diffuser sans tarder pour qu'elle puisse y participer. Elle s'est félicitée de la création du CAPC, auquel elle a apporté son soutien.

11. Avec cet appui encourageant des principaux organes statutaires, la CEA, la CUA et la BAD ont enregistré des progrès notables pour ce qui est de la conception et de la mise en oeuvre du programme ClimDev Afrique et du CAPC.

12. ClimDev Afrique, qui répond à la nécessité de disposer de données de meilleure qualité sur le climat en Afrique, a aussi pour objet de renforcer leur utilisation aux fins de la prise de décision en améliorant les capacités d'analyse, la gestion des connaissances et la diffusion de l'information. Le programme vise à perfectionner et à promouvoir les pratiques, les services, les réseaux d'observation et la communication avec les parties intéressées en vue d'atténuer les changements climatiques et de s'adapter à ceux-ci. Les parties intéressées sont, notamment, les communautés économiques régionales, les organisations chargées de l'aménagement des bassins fluviaux, les gouvernements, les

parlementaires et les organisations régionales s'occupant du climat, de météorologie et de ressources en eau. Un appui sera aussi fourni aux pays africains dans le cadre des négociations qui doivent aboutir à l'instauration d'un régime qui s'appliquera aux changements climatiques après Kyoto, en 2012. Un large éventail de programmes et de projets sera mis en oeuvre pour atteindre les objectifs de ClimDev Afrique.

13. Ensemble, initiative ClimDev Afrique, le programme relatif à la Surveillance africaine de l'environnement pour le développement durable (AMESD) et la station de réception par satellite récemment installée à la CUA avec un soutien de l'Organisation européenne pour l'exploitation de satellites météorologiques (EUMETSAT), doivent permettre aux États membres d'intégrer les données climatiques dans la planification et la gestion du développement.

14. Dans sa conception actuelle, ClimDev Afrique comprend deux éléments clés: le Centre africain des politiques relatives au climat et le Fonds spécial pour ClimDev Afrique. Le premier, qui est la l'organe politique de ClimDev, a pour fonction de renforcer les capacités des pays africains d'intégrer les questions relatives aux changements climatiques dans les politiques, stratégies et programmes de développement. Le Centre effectuera des analyses et travaux de recherche rigoureux en vue d'évaluer de façon approfondie les conséquences économiques, sociales et environnementales des changements climatiques et les coûts et avantages des mesures d'adaptation et d'atténuation, compte tenu des priorités nationales et régionales de développement sur le continent.

15. Le CAPC renforcera aussi la capacité de ces pays de bénéficier du nouveau marché des droits d'émission de carbone, et du mécanisme de financement des mesures d'adaptation et d'atténuation, ainsi que de participer de manière efficace aux débats internationaux sur les changements climatiques ayant trait, en particulier, à la mise en oeuvre de la feuille de route de Bali sur les négociations multilatérales en vue d'un accord mondial sur les changements climatiques après 2012. Le Fonds spécial, établi au sein de la BAD, servira à financer les programmes de ClimDev Afrique déterminés par la demande.

16. Outre ses activités au titre de ClimDev et du CAPC, la CUA a pris certaines initiatives en vue de faire face aux risques liés aux changements climatiques. Ainsi, lors de sa dernière réunion, son Conseil exécutif a adopté un plan d'action relatif à l'Initiative Grande Muraille verte pour le Sahel et le Sahara qui a pour objet d'améliorer la stabilité de l'environnement, de lutter contre la dégradation des sols, de contenir la progression du désert, de conserver la biodiversité et d'améliorer le niveau de vie des pauvres.

2. État d'avancement de Clim Dev Afrique et de son CAPC

17. Depuis 2007, l'élaboration et la mise en oeuvre de ClimDev Afrique et de son CAPC ont enregistré d'importants progrès. Le centre a été mis en place avec un financement initial du DFID. Les activités entreprises en 2009 grâce à ce financement ont notamment porté sur le recrutement de personnel, la location de locaux à usage de bureaux, la création d'un site Web, l'établissement d'une base de données sur les activités relatives aux changements climatiques, le recensement des institutions s'occupant des changements climatiques grâce à un système d'auto-inscription sur le Web, et l'appui

au renforcement de la capacité de négociation de l'Afrique et à l'élaboration de la position de l'Afrique dans le domaine des changements climatiques.

18. La création d'un Fonds spécial pour ClimDev Afrique en est à un stade avancé. Le DFID a fourni une subvention de démarrage pour financer la mise en place institutionnelle du CAPC, et la BAD a alloué des ressources de son programme régional de financement des biens publics afin de financer des activités au niveau des pays.

Préparation de la Conférence de Copenhague

3. Introduction

19. La quinzième Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui doit se tenir à Copenhague du 7 au 18 décembre 2009, sera un événement marquant. Celle-ci doit en effet adopter un accord sur les mesures à prendre au niveau international pour faire face efficacement aux changements climatiques. La feuille de route a été établie à Bali (Indonésie), en décembre 2007, lors de la treizième Conférence des Parties.

20. La feuille de route de Bali comprend un certain nombre de décisions sur les mesures à prendre pour stabiliser le climat, dont le Plan d'action de Bali (PAB)¹. Celui-ci définit les modalités d'un nouveau processus de négociation à l'échelle mondiale, visant à assurer l'application intégrale, effective et continue de la Convention-cadre, par une action concertée à long terme à entreprendre dès à présent, jusqu'en 2012 et au-delà, en vue de parvenir à l'élaboration d'un texte commun et à son adoption lors de la quinzième Conférence des parties².

21. Le Plan d'action de Bali comprend cinq éléments:

- a) Une vision partagée pour une coopération à long terme, comprenant un objectif global à long terme de réduction des émissions;
- b) Le renforcement de l'action nationale et internationale relative à l'atténuation des changements climatiques;
- c) Le renforcement de l'action relative à l'adaptation aux changements climatiques;
- d) Le renforcement de l'action concernant la mise au point et le transfert de technologies à l'appui des mesures d'atténuation et d'adaptation;
- e) Le renforcement de l'action relative à l'affectation de ressources financières et à l'investissement à l'appui des mesures d'atténuation et d'adaptation.

22. La treizième Conférence des Parties a créé le Groupe de travail spécial sur l'action concertée à long terme au titre de la Convention-cadre (AWG-LCA), qui est chargé des négociations prévues dans le PAB. Pour sa part, le Groupe de travail spécial au titre du Protocole de Kyoto (AWG-KP), chargé des négociations sur les engagements futurs des pays de l'annexe 1 du Protocole après 2012, a été créé en 2005. Deux négociations se déroulent donc parallèlement, l'une au titre du PAB, l'autre au titre du Protocole de Kyoto. Toutefois, comme le PNUD l'a fait observer dans son rapport intitulé «Le Plan

¹ PNUD, 2008.

² Secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, 2008¹.

d'action de Bali: les questions clés faisant l'objet des négociations sur les changements climatiques – Résumé à l'intention des décideurs politiques», il existe de nombreux liens entre les deux processus. C'est la raison pour laquelle les Parties ont demandé aux deux groupes de travail de coordonner leur action.

23. Les ministres qui ont participé à la première Réunion conjointe de la Conférence des ministres UA-CEA, en mars-avril 2008, ont noté que les négociations étaient complexes et ardues. Ils ont engagé la CUA, en collaboration avec la CEA et la BAD, à appuyer un processus consultatif en vue de préparer l'Afrique à participer activement à la mise en œuvre de la feuille de route de Bali, qui prévoit la tenue de négociations multilatérales pour un accord global sur le climat après 2012³. Les ministres ont réaffirmé qu'ils s'engageaient à intégrer des stratégies d'adaptation et d'atténuation efficaces dans les programmes de développement nationaux et régionaux. Ils ont souligné en outre la nécessité d'appuyer les efforts de renforcement des capacités sur les questions relatives au climat et au développement, en vue notamment de permettre aux pays d'accéder à des mécanismes de financement tels que le mécanisme pour un développement propre, et de participer au marché des émissions de carbone.

24. Dans ce contexte, le présent document fait le point des activités menées par l'Afrique en préparation de la Conférence de Copenhague depuis la première Réunion conjointe UA-CEA. Il décrit les mesures prises pour donner suite aux décisions pertinentes de la CMAE et aux résolutions du Sommet de l'UA sur les changements climatiques, qui appuient celles adoptées lors de la première Réunion conjointe UA-CEA, ainsi que la contribution de la CEA au processus de mise en œuvre et les consultations sous-régionales pertinentes. Il indique les points saillants des négociations internationales sur les changements climatiques depuis la réunion précédente, et expose les questions intéressant l'Afrique et la position commune de l'Afrique sur les questions-clés. En conclusion, il soumet aux ministres, pour examen et adoption, des recommandations sur les mesures à prendre pour faire en sorte que l'Afrique participe efficacement aux négociations en cours et adopte des positions en connaissance de cause dans le cadre des préparatifs de la Conférence de Copenhague.

4. Le processus africain

25. La conclusion d'un accord sur les changements climatiques revêt une grande importance pour l'Afrique, qui y est particulièrement sensible compte tenu des contraintes qui pèsent sur son environnement et de sa faible capacité d'adaptation. À cet égard, on reconnaît de plus en plus que les changements climatiques pourraient compromettre la capacité de l'Afrique d'atteindre les cibles fixées dans les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), et freiner ses progrès en matière de développement durable. L'Afrique doit donc veiller à ce que ses problèmes soient bien pris en compte dans le futur cadre juridique international relatif aux changements climatiques. Dans ce contexte, le Sommet de l'UA, tenu en janvier 2009, a souligné que l'Afrique devrait exiger et obtenir des compensations pour les dommages que le réchauffement de la planète inflige à son économie.

³ Commission de l'UA/CEA, 2008.

4.1 Douzième session de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement

26. À sa douzième session, en juin 2008, la Conférence ministérielle africaine de l'environnement, consciente de l'impact des changements climatiques sur le continent, qui y est particulièrement vulnérable, a souligné que seule une participation active et stratégique de l'Afrique aux négociations devant aboutir à un accord mondial sur les changements climatiques permettrait à la région de préserver ses intérêts et de faire face à ses besoins⁴.

27. Compte tenu de la nécessité d'accélérer le processus de négociation si l'on veut parvenir à un résultat satisfaisant d'ici à la fin de 2009, les ministres ont souligné que l'Afrique devait contribuer et participer aux débats à l'échelle mondiale en élaborant des messages politiques clés concernant les engagements attendus de la communauté internationale et les mesures que les pays africains doivent prendre. Ils ont noté que le Plan d'action de Bali offrait à l'Afrique la possibilité d'établir un consensus sur les questions complexes que sont les changements climatiques et le développement durable, et ce dans l'intérêt du continent. Ils ont souligné l'importance d'un consensus africain sur les moyens de renforcer l'application de la Convention-cadre et du Protocole de Kyoto après Copenhague, sur la base de principes établis, à savoir l'équité et les responsabilités communes mais différenciées en fonction des capacités de chacun.

28. Dans ce contexte, les ministres ont prié le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), en collaboration avec la CUA, le secrétariat du NEPAD-UA, la CEA, la BAD et d'autres institutions intergouvernementales compétentes, d'organiser une série de réunions préparatoires à l'intention des négociateurs africains, et de leur fournir un appui technique et en matière d'analyse des politiques, afin de mieux les préparer à participer aux quatorzième et quinzième sessions de la Conférence des Parties à la Convention-cadre et aux quatrième et cinquième sessions de la Réunion des Parties au Protocole de Kyoto. La décision de la CMAE, qui est complémentaire de celle adoptée lors de la première Réunion annuelle conjointe de la Conférence des ministres UA-CEA, a été appuyée par une décision du Sommet de l'Union africaine, en janvier 2009, sur la mise au point d'une position africaine commune sur les changements climatiques.

29. Par ailleurs, la CMAE a souligné la nécessité de créer des synergies et a appelé de ses vœux l'élaboration d'un cadre global de mise en œuvre des programmes africains dans le domaine des changements climatiques, qui tienne compte des décisions, initiatives et programmes intergouvernementaux existants et nouveaux adoptés aux niveaux régional, sous-régional, national et local.

4.2 État de l'application des décisions et résolutions sur les changements climatiques

30. Immédiatement après la tenue de la douzième session de la CMAE, le PNUE, en collaboration avec la CUA, la CEA et d'autres acteurs régionaux et sous-régionaux africains, a commencé à appliquer la Décision 2 de la Conférence, qui prévoit i) les activités de l'Afrique concernant l'élaboration d'une position de négociation commune sur une nouvelle réglementation internationale relative aux changements climatiques après 2012, et ii) l'établissement d'un cadre global pour la mise en œuvre des programmes africains dans ce domaine.

⁴ PNUE, 2008.

31. Pour faire en sorte que les interventions soient ciblées et bien fondées, les organisations ont rencontré les négociateurs à l'occasion de diverses réunions internationales et régionales, notamment celles tenues à Accra en août 2008, à Alger en novembre 2008, à Poznan (Pologne) en décembre 2008, et à Bonn (Allemagne) en mars 2009. Ces contacts leur ont permis de mieux comprendre les questions examinées, les enjeux pour l'Afrique et les problèmes auxquels elle doit faire face, et de connaître les points de vue des autres parties concernées.

32. Il convient de mentionner tout particulièrement la réunion d'Alger, initiative locale coparrainée par la CEA et le PNUE, qui a compris une session préparatoire destinée aux responsables locaux et aux négociateurs et un débat ministériel. La réunion a permis au groupe de négociateurs africains de préparer la quatorzième Conférence des parties à la Convention-cadre, qui s'est tenue à Poznan (Pologne) en décembre 2008. Un des résultats notables de la réunion a été l'adoption d'un document relatif à une plate-forme africaine sur le climat en prévision de Copenhague. Ce programme d'action fait fond sur les positions prises précédemment par le groupe africain depuis la réunion tenue à Naivaisha (Kenya) en 2006, et expose la position africaine sur les différentes questions devant faire l'objet de négociations à Poznan. Les ministres ont adopté la Déclaration d'Alger sur les changements climatiques.

33. Dans le contexte de la Décision 2 de la CMAE, il est prévu d'organiser à Nairobi, du 25 au 29 mai 2009, une série de manifestations consacrées à ses travaux sur les changements climatiques et aux programmes menés en Afrique dans ce domaine. Un rapport sur la suite donnée à cette décision sera soumis à la CMAE, lors de sa troisième session extraordinaire consacrée aux changements climatiques, pour examen et adoption. Le débat ministériel se tiendra le 29 mai 2009, tandis que le débat d'experts (réunion du Groupe d'experts africains de haut niveau sur les changements climatiques) se tiendra les 25 et 26 mai 2009. Les résultats de la session seront présentés au Sommet de l'Union africaine, à sa treizième session, en juin-juillet 2009, pour examen et adoption⁵.

34. Une réunion d'information technique des ministres africains de l'environnement et experts du changement climatique, portant sur certaines des questions d'actualité examinées dans le contexte des activités préparatoires de la Conférence de Copenhague, se tiendra le 28 mai 2009. Ces différentes manifestations, qui s'inscrivent dans le cadre de l'application de la Décision 2 de la CMAE, seront précédées d'une réunion des négociateurs de la CUA, le 14 mai 2009. Une autre réunion des négociateurs africains, organisée par le secrétariat de la Convention-cadre en collaboration avec le PNUE, se tiendra les 23 et 24 mai 2009.

4.3 Contribution de la Commission économique pour l'Afrique à la mise en oeuvre des décisions et résolutions relatives aux changements climatiques

35. Pour préparer la réunion d'Alger, la CEA a demandé à des spécialistes de mener des discussions sur la nature des nouveaux accords sur le climat, ainsi que sur les négociations mondiales et les nouveaux concepts – vision partagée, approches sectorielles et éléments susceptibles d'améliorer

⁵ PNUE, 2009.

l'architecture institutionnelle, accès à la technologie et droits de propriété intellectuelle. Elle a aussi financé la participation de pays africains anglophones à la réunion.

36. À la demande du Bureau régional du PNUE pour l'Afrique, la CEA, en collaboration avec le Forum du partenariat pour l'Afrique de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE-FPA), a commandé une étude technique et une note d'orientation sur le financement de la lutte contre les changements climatiques en Afrique, à l'intention des dirigeants et des négociateurs. L'étude technique sera le document de base de la réunion d'experts de haut niveau, et alimentera les débats de la troisième Conférence sur le financement du développement consacrée aux changements climatiques, qui doit se tenir à Kigali les 21 et 22 mai 2009. La note d'orientation a pour objet d'informer les responsables politiques et les ministres des finances et de l'environnement des débats en cours, de présenter différentes possibilités de financement et de faire des recommandations sur l'action à mener.

37. Les changements climatiques ne sont pas seulement un problème environnemental, ils sont aussi un enjeu du développement. Il importe donc que les ministres des finances, de la planification et de l'économie soient informés des négociations en cours dans ce domaine et en comprennent les tenants et les aboutissants, de façon à accompagner les ministres de l'environnement tout au long du processus. La CEA compte financer la participation d'un des organisateurs rwandais de la Conférence sur le financement du développement pour qu'il présente les résultats de cette Conférence à la CMAE et participe à ses travaux. La CEA financera aussi la participation d'un expert du financement de la lutte contre les changements climatiques et versera une indemnité journalière de subsistance à 72 experts en provenance des pays africains et des communautés économiques régionales qui participent aux réunions de la CMAE et des négociateurs. En outre, la CEA organisera, toujours en marge de la CMAE, une manifestation sur ClimDev Afrique et le CAPC.

38. La CEA a offert d'accueillir à Addis-Abeba, en octobre 2009, la réunion préparatoire à la Conférence des parties. Par ailleurs, à la demande du Commissaire à l'économie rurale et à l'agriculture de la CUA, elle dirigera les travaux relatifs à l'élaboration d'une politique relative aux changements climatiques en Afrique, qui fera fond sur les éléments recensés au cours des cinq consultations sous-régionales sur un cadre d'action relatif aux changements climatiques organisées par le PNUE en application de l'alinéa ii) de la Décision 2 de la CMAE. La CEA procède actuellement au recrutement d'un spécialiste des changements climatiques afin d'aider la CUA à piloter et à coordonner la formulation d'une position africaine commune sur les changements climatiques, et d'élaborer une proposition sur les besoins du continent en matière de compensation des émissions de carbone, compte tenu des incidences du réchauffement climatique sur le continent. L'appui fourni par la CEA au processus de la CMAE fait partie des activités préliminaires du CAPC financées par le DFID.

4.4 Consultations sur les décisions et résolutions relatives aux changements climatiques à l'échelle sous-régionale

39. Outre les activités se rapportant aux négociations internationales, plusieurs consultations et manifestations relatives aux changements climatiques, organisées par diverses organisations intergouvernementales africaines en marge du processus régional, méritent d'être signalées.

40. Lors du Conseil des ministres de la Commission des forêts d'Afrique centrale (COMIFAC)⁶, qui s'est tenu à Bangui du 9 au 11 septembre 2008, une session ministérielle extraordinaire sur la réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation forestière (REDD) a été organisée. Elle a débouché sur la Déclaration de Bangui, qui détermine une position commune dans ce domaine en vue des négociations relatives à un accord sur le climat après 2012.

41. Le dialogue sous-régional sur les changements climatiques de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) s'est tenu à Cotonou du 18 au 22 octobre 2008. Les débats ont porté sur l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de ses effets et, notamment, sur l'adoption éventuelle d'une politique en la matière pour la sous-région. Une telle politique aurait pour objectif de doter celle-ci d'un cadre d'action et d'un plan de gestion intégré, afin de renforcer la capacité des pays d'Afrique de l'Ouest de faire face aux enjeux que représentent les changements climatiques. En mars 2009, la CEDEAO a organisé un atelier à Banjul en vue d'examiner un programme sous-régional qui permettrait à la population, à l'économie et aux gouvernements des pays de la CEDEAO de s'adapter continuellement et efficacement aux changements climatiques.

42. Les ministres de l'agriculture et de l'environnement du Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA)⁷ se sont réunis à Nairobi le 7 novembre 2008 pour examiner les mesures que la région devrait prendre pour faire face aux changements climatiques. Les ministres ont adopté la Déclaration de Nairobi sur les changements climatiques, qui préconise notamment que les catégories d'activités pouvant bénéficier des crédits d'émission de carbone soient élargies et que d'autres incitations soient prévues à l'échelle internationale dans le futur accord sur le climat, comme la gestion écologiquement viable des terres – gestion agricole viable, gestion durable des forêts, afforestation et reforestation – pour une agriculture plus verte et une production agricole propre à améliorer la résilience et l'adaptation aux changements climatiques. Lors de la quatorzième Conférence des États parties, tenue en décembre 2008, la COMESA, la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE) et la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) ont lancé la Coalition biocarbone REDD-AFOLU (fixation du carbone par le biais de l'agriculture, de la foresterie et de l'utilisation des sols), en tant que solution africaine aux changements climatiques. L'initiative est axée sur l'atténuation des changements climatiques, l'adaptation à ceux-ci et l'amélioration des moyens de subsistance.

5. Négociations internationales sur les changements climatiques

43. Entre la parution du rapport sur les changements climatiques et la Première Réunion annuelle conjointe UA/CEA, une série de réunions internationales se sont tenues et plusieurs autres sont projetées pour poursuivre les négociations consacrées aux changements climatiques (voir tableau)

⁶ COMIFAC/ECCAS, 2009.

⁷ COMESA, 2008.

Calendrier des réunions au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques entre la Première Réunion annuelle conjointe et la Conférence de Copenhague⁸

2008	
Date	Lieu
31 mars – 4 avril	Bangkok (Thaïlande)
2 – 13 juin	Bonn (Allemagne)
21 – 27 août	Accra (Ghana)
2 – 13 décembre	Poznan (Pologne)
2009	
Date	Lieu
29 mars – 8 avril	Bonn (Allemagne)
1 ^{er} – 12 juin	Bonn (Allemagne)
10 – 14 août	Bonn (Allemagne)
28 septembre – 9 octobre	Bangkok (Thaïlande)
2 – 6 novembre 2009	À déterminer

5.1. Bangkok (Thaïlande) 31 mars – 4 avril 2008

44. Les travaux de la première session du Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme (AWG-LCA) ont porté sur des éléments clefs du Plan d'action de Bali (PAB), notamment «une vision commune de l'action concertée à long terme», l'atténuation des changements climatiques, l'adaptation, la technologie et le financement⁹. Ils ont été axés sur l'élaboration du programme de travail pour 2008, qui devait permettre de poursuivre les discussions sur tous les éléments du PAB de travail de manière cohérente, intégrée et transparente à chaque session du Groupe. Le calendrier des travaux et les points à aborder y étaient fixés, ainsi que la tenue de huit ateliers en cours de session.

45. Au cours de la cinquième session du Groupe de travail spécial sur le Protocole de Kyoto (AWG-KP), un atelier a été organisé pour analyser la manière dont les pays de l'Annexe I pourraient atteindre leurs objectifs de réduction des émissions. À l'issue de sa session, le Groupe de travail a indiqué que l'échange de droits d'émission et les mécanismes axés sur les projets prévus par le Protocole devaient être maintenus après 2012 et être complétés par des actions au niveau national dans les pays de l'Annexe I.

46. L'adoption du programme de travail de l'AWG-LCA a fixé le cadre des travaux qui seraient menés en 2008 sur tous les aspects du PAB, dont un calendrier pour les ateliers qui se tiendraient en cours de session. Ayant atteint les objectifs qu'il s'était fixé, le Groupe de travail est passé à l'examen des questions clefs qui feront l'objet de la deuxième période d'engagement, notamment, l'utilisation des sols, les changements dans l'utilisation des sols et la foresterie (LULUCF), les approches sectorielles et les combustibles de soute.

⁸<http://unfccc.int/meetings/items/2654.php>

⁹ IISD, avril 2008².

5.2. Bonn (Allemagne), 2-13 juin 2008

47. Les négociations de Bonn¹⁰ ont été compliqués par le grand nombre de questions qui devaient être discutées et de groupes de contact en présence. C'était en effet la première fois que les quatre organes subsidiaires de la Convention se réunissaient en parallèle: deuxième session de l'AWG-LCA, reprise de la cinquième session de l'AWG-KP, vingt-huitième session de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) et de l'Organe subsidiaire de mise en oeuvre (SBI).

48. L'AGW-LCA a débattu d'une «vision commune de l'action concertée à long terme», de l'atténuation des changements climatiques et de son programme de travail pour 2009. Le Groupe de travail a organisé trois ateliers pour aider les délégations à examiner des questions telles que l'adaptation aux changements, le financement et la technologie. Il s'est intéressé aux moyens que les pays de l'Annexe I mettent en œuvre pour atteindre leurs objectifs de réduction des émissions, notamment eu égard: aux mécanismes de flexibilité; à l'utilisation des sols, aux changements de l'utilisation des sols et à la foresterie; aux gaz à effet de serre et aux secteurs et catégories de sources; aux méthodes possibles pour agir sur les émissions sectorielles.

49. Le SBI et le SBSTA ont examiné une série de questions, dont certaines avaient trait à leur programme de travail actuel au titre de la Convention et du Protocole de Kyoto, d'autres étaient plus étroitement liées aux discussions pour la période après 2012. Le SBI s'est penché sur des sujets tels que la création de capacités, le transfert de technologie et les préparatifs du deuxième examen de la mise en œuvre du Protocole en application de l'article 9. Quant au SBSTA, il s'est intéressé à des questions comme le transfert de technologie, la réduction des émissions et la déforestation dans les pays en développement. Les travaux des deux organes ont débouché sur l'adoption de 30 conclusions et 4 projets de décision.

5.3. Accra (Ghana), 21-27 août 2008

50. Au cours des négociations d'Accra (21-28 août 2008), l'AWG-LCA a tenu sa troisième session et l'AWG-KP sa sixième. Le premier a axé ses travaux sur les cinq éléments du PAB, formulant des idées et propositions concrètes et recensant les éléments communs.¹¹ L'AWG-KP s'est intéressé aux moyens que les pays de l'Annexe I pouvaient mettre en œuvre pour atteindre leurs objectifs en matière de réduction des émissions, notamment eu égard aux mécanismes de flexibilité, ainsi qu'à l'utilisation des sols, aux changements de l'utilisation des sols et à la foresterie.

51. Des conclusions ont été adoptées sur l'action concertée à long terme et sur le programme de travail de l'AGW-LCA pour 2009, ainsi que sur les effets de débordement; l'utilisation des sols, les changements de l'utilisation des sols et la déforestation; les mécanismes de flexibilité; des questions de méthodologie; les gaz à effet de serre et les secteurs et catégories de sources; les moyens d'atteindre les objectifs de réduction des émissions (AWG-KP). Les idées et propositions émises sur les éléments du

¹⁰ IISD, avril 2008²

¹¹ Secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, 2008²

premier paragraphe du PAB ont été compilées pour être discutées au COP 14 à Poznan (Pologne) en décembre 2008.¹²

5.4. Poznan (Pologne) 2-13 décembre 2008

52. Une série de manifestations se sont tenues à Poznan en décembre 2008, dont la quatorzième Conférence des Parties à la Convention (COP 14) et la quatrième Conférence des Parties servant de réunion des Parties au Protocole de Kyoto (COP/MOP 4). Quatre organes subsidiaires se sont réunis à l'appui de ces deux manifestations.

53. Des décisions (COP14 et COP/MOP4) et un certain nombre de conclusions (organes subsidiaires) ont été adoptées. Ces textes portaient sur toute une série de sujets, dont le Fond d'adaptation prévu par le Protocole de Kyoto, les programmes de travail pour 2009 de l'AWG-LCA et de l'AWG-KP, les résultats des transferts de technologie, le Mécanisme pour un développement propre (MDP), la création de capacités, les communications nationales, des questions administratives et financières et diverses questions de méthodologie.

54. La Conférence de Poznan, qui se situait à mi-parcours entre la Conférence de Bali (COP 13) et celle de Copenhague (COP 15), a surtout porté sur la coopération à long terme et la période après 2012, une fois que la première période d'engagement aura pris fin. Si quelques progrès ont été accomplis à Poznan, on n'a enregistré aucune avancée majeure et les négociateurs pouvaient s'attendre à 12 mois de négociations ardues avant la tenue de la Conférence de Copenhague en décembre 2009.¹³

5.5. Bonn, 29 mars-8 avril 2009

55. Le principal objectif de cette session était de travailler sur un texte de négociation pour l'AWG-LCA et pour l'AWC-KP. La cinquième session du premier et la septième session du second se sont tenues pendant la session.

56. Les travaux de l'AWG-LCA ont porté sur les éléments clefs du PAB, à savoir l'atténuation, l'adaptation, le financement et la technologie ainsi que sur une vision commune de l'action concertée à long terme.¹⁴ Des déclarations ont été faites lors de la séance de clôture selon lesquelles, si les pays développés avaient le sentiment que le processus LCA était en bonne voie, le Groupe des 77 et la Chine étaient profondément préoccupés par le peu d'engagements concrets pris par les pays développés parties à la Convention. Un énorme fossé entre les diverses positions devait encore être comblé pour que les Parties puissent progresser d'ici à la Conférence de Copenhague. En particulier il existe un grave déficit de mise en œuvre, s'agissant des engagements pris par les pays développés concernant le financement et le transfert de technologie au titre de la Convention.¹⁵

57. L'AWG-KP a axé ses travaux sur la réduction des émissions dans les pays de l'Annexe I du Protocole de Kyoto, après 2012, et sur des questions juridiques, dont d'éventuelles modifications du

¹² IISD, août 2008.

¹³ IISD, 2009.

¹⁴ IISD, 2009.

¹⁵ Déclaration faite au nom du Groupe des 77 et de la Chine par S.E. M. Ibrahim Mirghani Ibrahim, Chef de la délégation de la République du Soudan, à la séance de clôture de la cinquième session de l'AWG-LCA à Bonn (Allemagne), 8 avril 2009.

Protocole. Les participants ont également examiné les mécanismes de flexibilité, les questions relatives à l'utilisation des sols et à la foresterie et les conséquences possibles des mesures de riposte.

58. À la demande de son Président, l'AWG-KP est parvenu à un accord sur l'élaboration de deux documents à examiner à la session de juin: un projet de modification du Protocole (nouveaux engagements pour les pays de l'Annexe I et un texte sur d'autres questions (utilisation des sol et foresterie et mécanismes de flexibilité).¹⁶ Alors que les pays développés y voyaient l'ouverture de négociations à part entière, le Groupe des 77 et de la Chine se sont dits très déçus de ce que l'AWG-KP n'ait pas tenu de débats de fond sur l'ordre de grandeur des réductions d'émissions auxquelles s'engagerait l'ensemble des pays de l'Annexe I, alors même que certaines Parties avaient fait des propositions concrètes à cette fin. Le Groupe des 77 et la Chine ont fait valoir que l'étendue des réductions d'émissions devant être réalisées par l'ensemble des pays de l'Annexe I devrait être proportionnelle à leur responsabilité historique et leurs moyens, et compatible avec le développement durable et l'équité.¹⁷

6. Questions intéressant l'Afrique et position commune pour le continent

6.1. Questions intéressant l'Afrique

59. Les pays africains sont préoccupés par la lenteur avec laquelle la Convention est mise en œuvre, et en particulier par le fait que les pays de l'Annexe I n'ont pas respecté leurs obligations découlant de la Convention. Ils sont sensibles aux dommages causés au climat mondial par les pays développés et aux conséquences qui en découlent pour les pays en développement, en particulier en Afrique, continent qui est responsable de moins de 4% des émissions mondiales de gaz à effet de serre. La nécessité de s'adapter dans laquelle se trouve l'Afrique découle des actions passées et présentes des pays développés, qui devraient donc payer pour les mesures d'adaptation et autres mesures que l'Afrique devra prendre pour faire face aux changements climatiques. L'Afrique est donc préoccupée par le fait que les pays en développement font fi des objectifs et principes de la Convention, notamment le principe des responsabilités communes mais différenciées et des capacités respectives.

60. L'obligation faite aux pays développés de fournir des financements, de la technologie et des moyens pour renforcer les capacités aux pays en développement, notamment en Afrique, est contraignante et doit être respectée. Les effets des changements climatiques se font déjà sentir, comme en témoigne la fréquence accrue de phénomènes climatiques extrêmes. Les pays ont élaboré des mesures appropriées au niveau national et des programmes d'adaptation, mais les ressources permettant de les appliquer se font encore à attendre. L'atténuation a pris le pas sur l'adaptation, qui est pourtant centrale pour l'Afrique et l'action qu'elle doit entreprendre pour faire face aux changements climatiques. Les mesures d'adaptation sont pour la plupart axées sur les projets et les pays africains ont exprimé la nécessité de procéder par programme à cet effet.

¹⁶ IISD, 2009.

¹⁷ Déclaration faite au nom du Groupe des 77 et de la Chine par S.E. M. Ibrahim Mirghani Ibrahim, Chef de la délégation de la République du Soudan, à la séance de clôture de la cinquième session de l'AWG-LCA à Bonn (Allemagne), le 8 avril 2009.

61. Pour les pays africains, les mesures d'adaptation et les mesures d'atténuation devraient aller de pair. Quel que soit le niveau d'adaptation, les progrès accomplis risquent d'être réduits à néant, si le niveau des émissions ne change pas. Les pays africains sont donc préoccupés par le fait que, bien que la Convention soit entrée en vigueur en 1994, les émissions des pays développés ont continué à augmenter. Ils demandent dès lors à tous les pays développés parties à la Convention de prendre des engagements chiffrés concernant la réduction des émissions. Quant aux pays en développement, notamment en Afrique, ils devraient prendre des mesures d'atténuation appropriées, qui favorisent le développement durable. L'Afrique a toutefois souligné que sa capacité de prendre des mesures d'atténuation dépendait du soutien qu'elle recevra des pays développés parties à la Convention.

62. Étant donné la faiblesse de ses institutions, de ses moyens techniques et de son poids dans la négociation, le renforcement des capacités est important pour l'Afrique. De nombreuses initiatives ont été prises dans ce domaine mais leur efficacité reste à démontrer. C'est pourquoi les pays africains demandent qu'une approche plus pragmatique du renforcement des capacités soit adoptée, à savoir une méthode d'apprentissage axée sur l'action. Le transfert de technologie est indispensable pour mener des actions efficaces d'adaptation et d'atténuation. Or, les transferts de technologie ont été entravés dans le monde en développement et en particulier en Afrique par des questions de droits de propriété intellectuelle, notamment en matière de brevets. L'Afrique demande que les connaissances et les techniques autochtones et traditionnelles soient reconnues et renforcées avant d'être mises au service des mesures d'adaptation et d'atténuation.

63. Les fonds de financement créés en vertu de la Convention sont alimentés par des contributions volontaires des pays développés, mais la plupart des ressources promises n'ont pas été versées. Le fameux Fond d'adaptation prévu par le Protocole de Kyoto n'est pas encore opérationnel. On a assisté à la prolifération de mécanismes de financement multilatéraux et bilatéraux, mais des ressources disponibles sont encore insuffisantes et l'Afrique a beaucoup de mal à y avoir accès. La prolifération des mécanismes accroît le coût des transactions, en ce qu'ils ajoutent des intermédiaires inutiles et posent des conditions qui vont à l'encontre de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide, à laquelle les donateurs ont adhéré. De plus, il s'est créé une concurrence entre les mécanismes extérieurs à la Convention et les mécanismes prévus par celles-ci.

64. Le Mécanisme pour un développement propre (MDP), qui a permis de recueillir des milliards de dollars, ne fonctionne pas bien pour l'Afrique : seulement deux projets menés au titre du MDP sont situés sur le continent. Il y aurait un potentiel dans les secteurs de l'agriculture, de l'utilisation des sols et de la foresterie, mais leur inclusion dans le MDP a été entravée par des questions de méthodologie.

6.2. Position commune pour l'Afrique

65. À la suite des pourparlers de Bonn en mars 2009 et sur la base des éléments pertinents de la Plate-forme africaine sur le climat, les négociateurs africains ont communiqué au Secrétariat de la Convention leur position sur les principaux éléments d'un texte relatif à l'action concertée à long terme en avril 2009.¹⁸ On trouvera ci-après certains éléments de cette position commune, qui sont fondés sur les principes de la Convention.

¹⁸ http://unfccc.int/files/meetings/ad_hoc_working_groups/lca/application/pdf/african_group_submission_lca_april_2009.pdf

6.2.1. Vision partagée

66. Les négociateurs africains ont fait valoir qu'une vision partagée devait:
- a) Unir les pays du monde dans leur résolution de mettre en place un régime juridique équitable, efficace et sans exclusive sur le climat, étant entendu que la solution des problèmes liés au climat ne sera possible que si elle est envisagée dans la perspective des besoins des pays en développement;
 - b) Viser une application complète, efficace et inscrite dans la durée de la Convention grâce à une action concertée à long terme lancée dès à présent et se poursuivant jusqu'à l'horizon 2012 et au-delà;
 - c) Englober tous les éléments du Plan d'action de Bali;
 - d) Tenir compte de la nécessité urgente de fournir de nouveaux moyens de mise en œuvre, notamment concernant le financement, le renforcement de capacités et le transfert de technologie pour les pays en développement;
 - e) Inclure un objectif à long terme en matière d'émissions de gaz à effet de serre, en prévoyant de réduire au moins de moitié les émissions d'ici à 2050 et en fixant des jalons intermédiaires ambitieux fondés sur des données scientifiques fiables;
 - f) Tenir compte de la nécessité d'instaurer l'égalité entre les hommes et les femmes, ainsi que des besoins et intérêts spéciaux des jeunes.

6.2.2. Adaptation et moyens d'application

67. Les négociateurs africains ont fait observer qu'une coopération internationale s'imposait en vue de l'application immédiate de mesures d'adaptation en Afrique, auxquelles il fallait accorder le même niveau de priorité qu'aux mesures d'atténuation. Pour ce faire, il fallait adopter un programme global axé sur l'action qui favoriserait et faciliterait la mise en œuvre immédiate de mesures propres à diminuer la vulnérabilité des pays en développement et à renforcer leur résistance face aux changements qui se faisaient déjà sentir, comme l'augmentation du nombre de phénomènes climatiques extrêmes, et aussi aux changements qui se produiraient à l'avenir.

68. Ils ont dit qu'on ne pourrait parvenir aux objectifs susmentionnés que si:
- a) Les moyens d'application (financement, technologie et renforcement des capacités) nécessaires pour une action immédiate aux niveaux national et régional étaient mis à disposition;
 - b) Des mesures d'adaptation étaient menées d'urgence aux niveaux national, régional et mondial;
 - c) La cohérence des actions était assurée, de même que les liens avec des programmes, organes et partenaires internationaux ayant trait à l'adaptation ou menant des activités connexes, notamment le Programme de travail de Nairobi. Ils ont insisté sur la nécessité de ne pas perdre de vue les principes et les engagements pris au titre de la Convention.
-

6.2.3 Atténuation et moyens d'application

69. Les négociateurs ont souligné qu'il fallait bien distinguer entre des engagements pris par tous les pays développés en matière d'atténuation des effets et les mesures prises à ce titre par les pays en développement.

70. Engagements des pays développés: Les pays développés devraient, tous, prendre les engagements chiffrés en matière de réduction des émissions. Appliquée aux engagements des pays développés, l'expression «mesurables, notifiables et vérifiables» signifie qu'il s'agit d'engagements juridiquement contraignants, dont le respect doit pouvoir être vérifié. Concrètement, cela signifiait que les pays de l'Annexe I devraient réduire leurs émissions de gaz à effet de serre d'au moins 40% par rapport au niveau de 1990 d'ici à 2020 et d'au moins 80 à 95% d'ici à 2050, pour contribuer de manière significative à la réalisation de l'objectif de stabilisation fixé par le Groupe d'experts internationaux sur les changements climatiques dans leur quatrième rapport d'évaluation.

71. Mesures à prendre par les pays en développement: L'expression «Mesurable, communicable et vérifiable» appliquée aux pays en développement signifie que ceux-ci doivent procéder à des réductions relatives, en visant 'des déviations importantes par rapport au niveau de référence'. Ces pays devraient choisir des mesures d'atténuation parmi une gamme de mesures adaptées au niveau national, notamment des politiques en faveur du développement durable, des MDP programmatiques, et autres. Il faudrait mettre en place un mécanisme renforcé de réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts (REDD-Plus) qui pourrait convenir à différentes situations et diverses capacités. Des ressources suffisantes, prévisibles et durables devraient provenir de sources variées, y compris des marchés mondiaux de carbone, car ce type de mesure est indispensable pour fournir des incitations suffisantes pour réduire les émissions en Afrique et dans le reste du monde.

6.2.4. Financement, technologie et renforcement des capacités

72. Les négociateurs ont rappelé qu'en vertu de la Convention, les pays développés avaient l'obligation de fournir un appui financier, technologique et en matière de renforcement des capacités aux pays en développement afin que ceux-ci puissent prendre les mesures voulues. Ils ont demandé la mise en place d'un mécanisme qui permettrait de faciliter la mise en œuvre des mesures d'adaptation et d'atténuation sous tous leurs aspects, notamment s'agissant de la technologie, du financement et du renforcement des capacités. Ce mécanisme devrait:

- a) Être fondé sur le principe de l'équité et des responsabilités communes mais différenciées;
- b) Être placé sous l'autorité de la Conférence des Parties, à laquelle il devrait rendre compte;
- c) Avoir une composition équitable et géographiquement équilibrée de toutes les Parties et être dotée d'un système de gouvernance efficace et transparent;
- d) Permettre aux bénéficiaires d'avoir directement accès aux ressources;

- e) Renforcer les capacités des pays en développement de manière à assurer une participation des bénéficiaires à la formulation, à la définition et à l'application pour qu'il soit effectivement fondé sur la demande.

73. De plus, le mécanisme doit appuyer l'exécution des programmes et projets proposés par les pays en développement, en assurant l'appui nécessaire en matière de ressources, de technologies et de renforcement des capacités. Ces engagements doivent être contraignants et leur non respect doit être suivi d'effets.

7. Recommandations

74. Les négociations en cours sur les changements climatiques sont complexes et ardues, étant donné que les discussions portent sur tous les aspects du développement. Pour que les pays africains puissent participer efficacement aux négociations et que les positions qu'ils défendront à Copenhague aient été prises en connaissance de cause, toutes les parties prenantes, responsables officiels, secteur privé et société civile, doivent être associées au processus. Il faut donc mieux faire connaître les enjeux et les questions à l'examen et renforcer leur capacité d'élaborer, d'évaluer et d'appliquer des options politiques dans le contexte des négociations internationales.

75. Les questions relatives aux changements climatiques doivent être intégrées dans les processus nationaux de prise de décisions, de manière à atténuer les effets des changements climatiques sur les ressources, les moyens de subsistance et l'économie en général. Cette intégration est sérieusement entravée par la structure institutionnelle de beaucoup de pays africains, où les mécanismes de coordination interministériels et intersectoriels ne sont pas bien développés. Il faut donc s'employer à renforcer la coordination et accorder aux questions de climat un niveau très élevé de priorité. Grâce à une telle intégration, on verra qu'elles ne sont pas seulement un enjeu pour l'environnement mais aussi pour le développement.

76. L'Afrique devrait continuer à militer en faveur d'une réforme du système en vigueur, s'agissant du financement de l'action contre les changements climatiques et de la mise en place d'un nouveau système sous les auspices de la Conférence des Parties et qui fonctionne selon les principes de la Convention, pour rendre plus aisé l'accès à des fonds indispensables. En attendant une telle réforme, les pays africains devraient s'employer à remplir les conditions fixées par les mécanismes existants, comme le Dispositif d'allocation des ressources du Fonds pour l'environnement mondial. Il s'agit d'un nouveau système qui sélectionne les bénéficiaires selon leur capacité d'œuvrer en faveur de l'environnement mondial et de mener à bien des projets au titre du FEM grâce à leurs politiques et pratiques. Les pays africains sont encouragés à lier leurs demandes de fonds à des programmes. En ce qui concerne le Fonds d'adaptation, ils devraient élaborer des programmes et projets d'adaptation de manière à pouvoir les financer dès que les ressources voulues deviennent disponibles. Leur capacité d'utiliser efficacement les fonds disponibles risquant de poser problème, ils devraient veiller à se doter des moyens voulus sur le plan institutionnel, technologique et de la gestion pour pouvoir tirer le meilleur parti des ressources.

77. Des efforts concertés doivent être déployés pour mieux intégrer l'Afrique dans les marchés mondiaux de carbone, en commençant par la simplification des règles du MDP. Il faudrait notamment

fixer des règles pour définir les niveaux de référence, surveiller les émissions, mettre en place des réductions compensatoires et élargir la gamme des projets pour y englober les projets de déforestation évitée et de séquestration du carbone dans les sols. Ces efforts doivent être complétés par le renforcement des capacités institutionnelles et techniques pour que les pays africains puissent s'engager davantage dans le processus du MDP.

78. De plus, l'Afrique devrait être proactive dans la recherche de créneaux sur les marchés du carbone, qui sont pour la plupart organisés ailleurs qu'en Afrique subsaharienne. La raison en est que les investisseurs ont l'impression que les risques y sont plus élevés du fait que les infrastructures y sont faibles, la gouvernance médiocre, les régimes fonciers incertains et les capacités pas assez développées et la sensibilisation aux questions de climat insuffisante. Un appui au niveau continental et international est indispensable pour réduire le niveau de risque et permettre au secteur privé de réaliser tout son potentiel. On peut y parvenir en améliorant le contexte pour les investissements, en sensibilisant les décideurs aux avantages du MDP, en favorisant de nouveaux secteurs comme celui des énergies renouvelables, en intégrant des projets de petite envergure dans des activités programmatiques du MDP en vue de réduire le coût des transactions et en augmentant le soutien des partenaires extérieurs pour créer les capacités requises pour l'élaboration et la certification de projets au titre du MDP.

Références

Commission de l'Union africaine (2009). Décision sur la position africaine commune sur les changements climatiques, Assembly/AU/8 (XII) Add 6.

Commission de l'Union africaine/Commission économique pour l'Afrique (2008). Actes de la Première Réunion annuelle conjointe: Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'Union africaine et Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique.

Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe, Déclaration du Nairobi sur les changements climatiques adoptée par la Réunion des ministres de l'agriculture et de l'environnement, Nairobi (Kenya), 7 novembre 2008.

Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe, Communauté d'Afrique de l'Est, Communauté de développement de l'Afrique australe (2008). Lancement de la Coalition biocarbone REDD-AFOLU, en tant que solution africaine aux changements climatiques.

Commission des forêts de l'Afrique centrale, Communauté des États d'Afrique centrale (2008). Déclaration de Bangui sur la position commune des ministres en charge de l'environnement et des forêts d'Afrique centrale sur la préparation des négociations du nouveau régime climat post-Kyoto 2012.

Commission économique pour l'Afrique, Organisation pour la coopération et le développement économique – Forum pour le partenariat avec l'Afrique (2009). Financement des mesures d'adaptation et d'atténuation en Afrique : Questions et options clefs pour les décideurs et les négociateurs

The Gambia News (2009). Les représentants de la CEDEAO discutent des changements climatiques dans la capitale gambienne.

Institut international du développement durable (2008). Résumé de la première session du Groupe de travail de l'action concertée à long terme et de la cinquième session du Groupe de travail des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto.

Institut international du développement durable (2008). Vingt-huitième session des organes subsidiaires de la Convention-cadre. Deuxième session du Groupe de travail de l'action concertée à long terme et cinquième session du Groupe de travail des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto: 2 -13 juin 2008

Institut international du développement durable (2008). Résumé de la troisième session du Groupe de travail au titre de la Convention et sixième session (Première partie) du Groupe de travail au titre du Protocole de Kyoto: 21-27 août 2008

Institut international du développement durable (2009). Résumé de la cinquième session du Groupe de travail de l'action concertée à long terme et du Groupe de travail des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto sur sa septième session

Kennedy, JD, (2008), Dialogue régional sur le changement climatique dans l'espace CEDEAO – Réunion régionale des ministres de l'environnement de l'Afrique de l'Ouest sur les changements climatiques.

PNUD (2008), Le Plan d'action de Bali: Les questions clés faisant l'objet des négociations sur les changements climatiques – Résumé à l'intention des décideurs politiques

PNUE (2008), Conférence ministérielle africaine sur l'environnement: Rapport de la réunion ministérielle de la douzième session

PNUE (2009), Note d'information sur la session spéciale de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement sur le changement climatique

Secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (2008), Rapport de la treizième session de la Conférence des Parties tenue à Bali du 3 au 15 décembre 2007 (Deuxième partie) Mesures prises par la Conférence des Parties à sa treizième session – Décisions adoptées par la Conférence des Parties

Secrétariat de la Convention-cadre - Rapport du Groupe de travail de l'action concertée à long terme au titre de la Convention sur sa troisième session tenue à Accra du 21 au 27 août 2008